

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Nomb. Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 22.50
Un an... 40.00

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... 20 c.
Réclames: ... 30 c.
Faits divers: ... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quax, Libraire, Grand-Place à Paris, chez MM. Havaux, Lacroix et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 NOVEMBRE 1880

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux) 9 NOV. 8 NOV.

1 0/0 amortissable	85 50	85 40
1 1/2 0/0	114 50	114 00
Emprunt 5 0/0	119 10	119 25

Services particuliers 9 NOV. 8 NOV.

Act. Banque de France	3600 00	3600 00
Société générale	587 00	583 00
Crédit f. de France	1347 00	1342 00
Chémis. autrichien	605 00	603 00
Lyon ex-coupon	1495 00	1492 00
Est ex-coupon	735 00	740 00
Ouest	810 00	811 00
Nord	1080 00	1072 00
Midi	1080 00	1070 00
Suez	1317 00	1297 00
Act. Banc. ottom. (anc.)	606 00	600 00
Banc. ottom. (nouveau)	520 00	514 00
London court	25 31 00	25 31 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	646 00	642 00
Turc	10 25	10 20

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 9 novembre.
Change sur Londres 4,80 50; change sur Paris 5,25 vs. 100.
Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.
Café Good Caragoes, (la livre), 14 1/8, 14 3/8. Lourde.

Depêches de M. Schlagenhaufen et C^o, coprésidents à Roubaix par M. Bulteau-Grymouprez:

Havre, 9 novembre.
Ventes 800 b. Marché soutenu.
Liverpool, 9 novembre.
Ventes 9,000 b. Marché inchangé.
New-York, 9 novembre.
Coton, 11 s/8.
Recettes 70,000 b.
New-Orléans low-middling 80 1/2
Savannah 77 s/8

BULLETIN DU JOUR

On verra plus loin que le conseil des ministres s'est réuni et qu'il a arrêté les termes de la déclaration qu'il doit présenter aux Chambres qui se réunissent aujourd'hui. Perra-t-il connaître son intention de ne pas toucher aux communautés de femmes? Telle est la question à l'ordre du jour au sein du cabinet. Tandis que plusieurs de nos ministres estiment qu'il serait dangereux de faire une pareille déclaration au moment même où les radicaux sont tout feu et tout flamme contre la religion, les autres, au contraire, pensent que le gouvernement a le devoir de donner cette assurance aux modérés, qui en ont assez des persécutions organisées sous le patronage de M. Gambetta. Ne pourrait-on pas parler que, comme d'habitude, le gouvernement penchera cette fois encore à gauche, c'est-à-dire se taira pour complaire aux exaltés?

Qui s'en serait douté? Voilà MM. Camponon, Pradelle, Tardif, de Lavenay, Dufaure, « flétris par l'opinion publique! » Si la « marque » n'était pas abolie, la République française, nous apprendrait sans doute que ces honorables magistrats démissionnaires vont subir l'exposition publique!

On avait épuré avec tant de soin et la magistrature assise et la magistrature debout, et le conseil d'Etat, que l'on croyait, sans doute, n'avoir plus à redouter les révoltes des consciences! Comment il se trouve des gens assez osés pour ne pas consentir à n'être entre les mains de M. Cazot que de smagots japonais, dont la tête tournera à droite ou à gauche, selon le bon plaisir du garde des sceaux!

Aussi quelle rage concentrée, dans

les réflexions dont la République française fait suivre la lettre de démission de M. Tardif! A l'entendre, « c'est une manifestation inconcevable, » un « outrage à la loi, » et il est bien heureux pour M. Tardif que sa haute situation le mette à l'abri de la censure de la cour de cassation. » Comme on devine l'amer regret de la République française de ne pouvoir user envers ce magistrat des menottes employées contre MM. Cochin et de La Brière!

Quant à M. Pradelle, son cas est encore plus grave, et il faut voir avec quelle férocité on l'exécute — en effigie! « Fonctionnaire peu sûr, » ayant agi d'une manière « peu digne et peu loyale » telles sont les plus douces épithètes que le journal de M. Gambetta adresse à ce préfet démissionnaire. Et il a raison! Comprend-on l'outrecuidance de ce sous-ordre de M. Constans, assez timoré pour ne pas vouloir agir contre les congrégations avant de connaître la décision du Tribunal des Conflits? Quelle mouche le piquait, en vérité? Ne savait-il pas que les pourfendeurs des jésuites, mettant en pratique l'un des axiomes de la vie spirituelle de ces religieux, veulent que l'on soit entre les mains de M. Constans *tantum baculum, perinde ac cadaver*? M. Pradelle pourrait répondre que « l'obésité passive » a toujours été combattue par les patrons de la République française. Sans doute, mais autrefois, et en ce temps-là ils ne goûtaient pas les douceurs du pouvoir.

Les temps sont changés maintenant, la voilà grassement nantis. Aussi que nul ne s'avise de bouger désormais! L'officier qui, à Nantes, a brisé son épée, comme l'avait fait avec moins de motifs M. Labordère, en sait quelque chose. Quelle maladresse, d'ailleurs! « Il ne faut pas parler de cordes dans la maison d'un pendu, » dit le proverbe; pourquoi les Camponon, les Tardif, les Dufaure, les Lavenay s'avisent-ils d'invoquer les droits de la conscience, les principes d'égalité et de liberté? C'est une épigramme acerbe à l'adresse de nos gouvernants; or, nul ne les aime et les renégats moins que personne: *indigne!*

L'EXÉCUTION DES DÉCRETS

A AVIGNON
Avignon 8 novembre, 8 h 49
Le siège de l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet a continué toute la journée d'hier sans amener de résultat. Le blocus est formé maintenant par un triple cordon de troupes. Toutes les rues et les moindres chemins de communication sont gardés par des factionnaires. A trois kilomètres à la ronde les passages sont interceptés.
Le bruit court ce matin qu'aujourd'hui, si les Pères ne se rendent pas, la troupe donnera l'assaut à l'abbaye. De leur côté les religieux, qui sont pourvus de vivres pour quelques jours encore, sont décidés à résister énergiquement aux efforts de l'armée assiégeante.
Avignon, 8 novembre, 2 40 s.
Comme on le percevait, l'assaut a été donné aujourd'hui à l'abbaye des Prémontrés. Il n'était que temps; la troupe n'en pouvait plus. Elle était littéralement harassée par les fatigues de ces derniers jours. D'autre part, le mécontentement des officiers, à qui pareille besogne répugnait, ne laissait pas que de se déverser.
On a mouillé jusqu'aux os les malheureux soldats. Les Pères sont partis pour Tarascon. Dans la crainte qu'une ovation ne leur soit faite, la ville est occupée par six escadrons de cavalerie.

Avignon, 8 novembre.
Ce matin à trois heures, les autorités civiles sont parties de Tarascon pour Frigo-

let, où se trouve le monastère des Prémontrés.
Le commissaire de police leur a signifié l'arrêt d'expulsion. Sur leur refus d'ouvrir, deux portes ont été enfoncées.
La troupe n'a pas eu à intervenir.
68 Prémontrés ont été expulsés et dirigés en voiture sur Tarascon.
60 laïques seulement étaient dans le couvent; ils ont été expulsés.
Les dragons ont escorté les Prémontrés. A Tarascon, une messe a été dite à l'église Sainte-Marthe.
L'archevêque d'Arles a été assigné par les autorités dans le couvent de la Visitation; on craignait que sa présence n'augmentât l'agitation.

Tarascon, 8 novembre, soir.
Le Moniteur dit que les Prémontrés de Frigolet, assignés depuis deux jours, ont enfin été expulsés.
Ces religieux sont partis pour Tarascon escortés par un escadron de cavalerie.

A VANNES
Vannes, 7 novembre.
Les Trappistes de Thymerault ont été expulsés hier. On a dû enfoncer les portes. Les scellés ont été apposés sur la chapelle. Le maire de Bréhan-Loudéac a protesté. Quelques arrestations ont été opérées. Les hussards sont rentrés à Pontivy. Un détachement d'infanterie est resté pour garder les abords du couvent.

A BORDEAUX
Bordeaux, 8 novembre.
M. Dufresse, secrétaire général et M. Chauvin, commissaire central accompagnés de M. Caubain, inspecteur de police et d'un serrurier requis, sont allés à Arcachon appliquer les décrets aux Dominicains du Moulis.

Sur le refus d'ouvrir, la porte du parloir a été enfoncée.
Dans le couvent se trouvaient trois religieux dont un malade et un frère, plus seize laïques parmi lesquels M. Goutan-Biron, sénateur, le duc de Caze, M. Arélieu de Grangeneuve.

Les scellés ont été apposés sur la partie de la chapelle.
Deux religieux ont été autorisés à rester comme gardien, un troisième est malade et un frère comme domestique.

Une diversion manquée

Pour faire diversion à l'indignation qu'inspirent aux honnêtes gens les violences exercées contre les congréganistes, les radicaux ont recouru en ce moment à une tactique qui leur a déjà réussi à une autre époque: ils recommandent à jouer du cadavre.

Le télégraphe annonçait, il y a deux jours, qu'un milieu des scènes tumultueuses provoquées à Lyon par l'expulsion des religieux, un jeune homme était tombé, mortellement frappé. C'était un ouvrier. C'est un enfant du peuple, se sont dit aussitôt ces bons républicains, il faut évidemment que ce soit un des nôtres. Cette nouvelle, pardon, cette victime doit être à nous. Et là-dessus, ils ont bâti leur roman.
« Cet ouvrier — ils ne savaient même pas au juste son nom, et ce matin encore la Justice l'appelle Grosset au lieu de Gros — avait sans doute comme tout bon prolétaire fait le faire. Vire Constans! vivent les décrets! Il se trouvait à l'un des Jésuites, un aristocrate armé d'une canne à épée, qui a égaré traitement ce pauvre jeune homme! » Et voilà nos radicaux qui se mettent à prêcher leur doctrine, à figurer bien entendu, car ils n'avaient pas la satisfaction de le pouvoir exhiber en réalité, — et à crier, comme jadis leurs devanciers sur le boulevard des Capucines: *Vengeance! un assassiné nos frères!*
Malheureusement pour les inventeurs de ce dramatique récit, la lumière se fait. On apprend que le jeune Gros appartenait à une famille pieuse, que lui-même était animé de sentiments chrétiens. Son père appelle un prêtre à son chevet de mort, et lui fait faire des funérailles catholiques.

Il devient donc absolument impossible que la victime ait été: « Vient les décrets! Il devient impossible qu'elle ait été frappée volontairement par quelque partisan des congréganistes en punition de ses manifestations hostiles. Tout porte donc à croire que ce malheureux a été atteint d'un coup porté au hasard et qui ne lui était pas destiné.
En tout cas, le champ reste ouvert à toutes les hypothèses, excepté à celles que les radicaux se sont tant efforcés de mettre

en avant; et si nous n'étions pas plus réservés qu'eux dans nos conjectures, nous pourrions avec plus de vraisemblance qu'eux leur renvoyer et rejeter sur leur pari la responsabilité de ce meurtre. Un chrétien, un bon catholique, un jeune homme qui nourrissait beaucoup de vénération et d'affection pour les Pères qu'on expulsait, est tombé, frappé, par une main inconnue. Où faut-il chercher le coupable? Dans les rangs de ses amis, de ceux dont il partageait les opinions, ou dans ceux de ses adversaires politiques et religieux? Parmi ceux qui, comme lui, blâmaient plus ou moins ouvertement les décrets, ou parmi ceux qui applaudissaient aux violences de M. Constans, qui huaient et boucanaient les congréganistes et leurs défenseurs? Dites-nous quelle est de ces deux suppositions la plus conforme aux apparences.
Vous voyez, citoyens, combien il est aisé de retourner contre vous ce meurtre — probablement fortuit — dont vous prétendez vous faire contre les champions de la liberté une arme redoutable, quand vous voudrez, une autre fois, pour encore du cadavre, soyez plus circonspects et plus avertis; cela ne sera sans doute pas difficile, accoutumés comme vous l'êtes à manier ce funèbre instrument.

Voici la lettre que M. de Lavenay, dont nous annonçons hier la démission, adresse à M. Cazot, ministre de la Justice:
Dimanche soir, 7 novembre 1880.
Monsieur le garde des sceaux.

« Jusqu'à ce jour, j'ai siégé au tribunal des conflits en qualité de membre élu par le tribunal lui-même. Aujourd'hui, ne me trouvant plus en communauté d'idées avec la majorité du tribunal sur les principes fondamentaux de la division des pouvoirs, et dans l'impossibilité où je me sens de souscrire, comme rapporteur à la jurisprudence qui a prévalu dans les deux décisions de ce jour, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission.
« J'ai remis à M. le secrétaire du tribunal les deux dossiers que j'avais entre les mains. Les délais sont encore plus suffisants pour que le service ne soit pas entravé par ma retraite.
« J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur le garde des sceaux, votre très humble et très obéissant serviteur.
» V. DE LAVENAY »

Le siège du monastère

Comédie en un acte.

Au lever du rideau, le théâtre représente un campement de soldats. Au fond, à gauche, une sentinelle. Groupes de soldats. Un caporal et un sergent se promènent de long en large.

SCÈNE I^{re}. — Le Caporal et le Sergent.
LE CAPORAL
Sauf votre respect, sergent, qu'est-ce que nous faisons ici?

LE SERGENT
Subséquemment que je me suis laissé dire que nous faisons le siège du monastère qu'on voit là-haut.
LE CAPORAL
Qu'est-ce qu'il y a là-dedans?
LE SERGENT
Le colonel a dit devant moi que c'étaient des Pères Montés.
LE CAPORAL
Comment qu'on les a laissés envahir le pays? Est-ce que ce sont des Français?
LE SERGENT
Je ne crois pas; cependant qu'il est indubitable que si c'étaient des Français que nous ne leur ferions pas la guerre.

LE CAPORAL
Mais, sergent, si ce sont des ennemis, comment se fait-il qu'ils ne nous envoient pas de projectiles généralement quelconques? Quand nous étions à Strasbourg en 1870, on se défendait autrement que cela!
LE SERGENT (embarrassé)
Pitêre qu'ils n'ont pas de munitions.
LE CAPORAL
Est-ce qu'ils sont beaucoup, ces pères montés?
LE SERGENT
Je me suis laissé dire qu'ils sont une vingtaine.
LE CAPORAL
Vingt seulement! Alors, pourquoi que nous ne les attaquons pas, puisque nous sommes deux ou trois mille?

LE SERGENT
J'ai toujours cru que c'était pour votre plaisir.
LE CAPORAL
Vous vous trompez, monsieur. J'y ai été envoyé pour surveiller les nihilistes.
LE SERGENT
Il y en a donc chez nous! s'écria naïvement le banquier.
LE CAPORAL
Presque autant qu'en Suisse. Leurs chefs se tiennent prudemment en dehors de nos frontières et c'est à l'étranger qu'ils organisent les complots qui mettent mon pays en péril.
LE SERGENT
Alors, le gouvernement russe a bien raison de faire observer par ses diplomates leurs menées criminelles.
LE CAPORAL
Les diplomates ne suffiraient pas à cette tâche. Je ne suis point attaché à l'ambassade russe. Je représente ici la police politique de l'empire.
LE SERGENT
Quoi! la police? répéta M. Dorgères, un peu interloqué.
LE CAPORAL
Oui, monsieur. Je n'ai plus de raison pour m'en cacher, puisque je quitte la France pour n'y jamais revenir. Et j'ai, pour vous l'apprendre, des motifs que vous allez apprécier.
LE SERGENT
Le coffret que j'avais déposé chez vous renfermait des pièces écrites de la plus haute importance, qui toutes avaient trait à des conspirations contre la Russie... des listes d'affiliés au nihilisme, des rapports signalant les menées de certains personnages émigrés à la suite de la dernière insurrection de la Pologne...
LE CAPORAL
Si j'avais su...
LE SERGENT
Vous n'auriez pas accepté ce dépôt. J'en suis très persuadé. Aussi vous avais-je dit que ma cassette ne contenait que des papiers de famille et des valeurs.

LE SERGENT
Il paraît qu'il y a aussi des paysans, avec leurs femmes et leurs enfants.
LE CAPORAL
Est-ce qu'ils sont armés?
LE SERGENT
On dit que non.
LE CAPORAL
Et bien! alors?
LE SERGENT (brusquement)
Allez, c'est bien, pas d'observations à votre supérieur. Silence dans les rangs!

(Une voix à la cantonade: *Aux armes!*)
Les soldats courent aux faisceaux, ils se mettent sur la défensive. *Battez un Anglais.*
SCÈNE II. — Les mêmes, L'Anglais.
L'ANGLAIS au sergent.
Je demande bien pardon à Je voudrais aller visiter le monastère. Pouvez-vous m'indiquer la route?
LE SERGENT
On ne passe pas! Retournez sur vos pas!

L'ANGLAIS
Comment on ne passe pas? Faites attention! Je suis sùdget anglais. Je me plaindrai à l'ambassadeur de mon pays.
LE SERGENT
Puisqu'on vous dit que c'est la consigne. On peut sortir du monastère, mais on n'y entre pas.
L'ANGLAIS
Je ne comprends pas du tout. Pour sortir, il faut bien entrer d'abord. Expliquez-moi cela.
LE SERGENT
Est-ce que vous croyez que j'y comprends quelque chose? Si je comprenais, ce ne serait plus le consigne.
L'ANGLAIS
Aoh! très profond! Mais alors, qu'est-ce que vous faites?
LE SERGENT
Nous faisons le siège du couvent.
L'ANGLAIS
Aoh! très curieux! Je ai écrit tout de suite au Times. Vous avez de l'infanterie... bien... de la cavalerie... *yes*, de l'artillerie?... Avez-vous commencé les tranchées?
LE SERGENT
Ah! ça, dites donc, vous, est-ce que vous croyez que je vais vous donner comme cela des renseignements? Tâchez de filer, et un peu plus vite que ça! (*L'Anglais remonte à gauche*) Pas par là, c'est la route du couvent! (*L'Anglais disparaît par la droite*)

SCÈNE III. — Un général, un préfet.
LE GÉNÉRAL
Vous voyez, mon cher préfet, que les dispositions sont bien prises. La place est investie, mais c'est bien pour vous faire plaisir; quand vous voudrez, nous donnerons l'assaut.
LE PRÉFET
Non! non! pas d'assaut! Que diable! Qu'est-ce qu'on dirait là bas!

LE GÉNÉRAL
Bah! vos commissaires crochettent bien les portes!
LE PRÉFET
Oui, oui, je sais bien; mais ici, rien que le blocus.
LE GÉNÉRAL
Et c'est pour bloquer vingt moines que vous mettez trois mille hommes sur pied?
LE PRÉFET
Cela prouve l'énergie du gouvernement.
LE GÉNÉRAL
L'énergie! L'énergie!... enfin... heureusement que je ne fais pas de politique.
LE PRÉFET
Vous avez peut-être tort. A notre époque, c'est comme cela qu'on arrive à quelque chose.
LE GÉNÉRAL (regardant de côté le préfet, entre ses dents)
Je m'en aperçois. (*Haut*) Au moins, cela nous serait-il compté pour une campagne?

LE PRÉFET
Soyez-en sûr, général, et comptez qu'après la victoire une abondante distribution de croix... (*Il s'éloigne en causant*)
SCÈNE IV. — Le Caporal, le Sergent, un Capitaine, M. Margue.
Une voix à la cantonade.
Qui vive!
Autre voix.
Ronde d'officier.
Caporal, venez reconnaître!
Un capitaine entre accompagné de M. Margue.
LE CAPITAINE (au sergent)
Quoi de nouveau?
LE SERGENT
Rien, mon capitaine, si ce n'est un Anglais qui voulait forcer les lignes.

LE CAPITAINE
Quelque reporter!
M. MARGUE (en se frottant les mains).
Bravo! L'Europe s'intéresse de plus en plus au relèvement de notre armée. Ah! capitaine, la République va vous fournir l'occasion de conquérir sous les yeux de l'étranger de nombreux lauriers!
LE CAPITAINE
Sur des moines...
M. MARGUE
On fait ce qu'on peut! (*A mi-voix*) Ne pensez-vous pas, capitaine, que je ferais bien d'adresser un discours à ces braves soldats pour les encourager?
LE CAPITAINE (riant)
Non! non! ce n'est pas la peine.
M. MARGUE (insistant)
Un mot seulement!
LE CAPITAINE (riant)
Ah! non! pas ça! par exemple. Ils ne font que le dire, celui-là, depuis qu'ils sont ici.
Une voix à la cantonade
Capitaine! voilà un moine qui descend le sentier.
M. MARGUE
Diable! soldats! ne faiblissez pas! Adieu, capitaine, mon devoir m'appelle ailleurs. (*Il sort précipitamment*)

SCÈNE V. — Le Capitaine. — Un Religieux.
LE RELIGIEUX
Que la paix soit avec vous, mes enfants!
LE CAPITAINE (se débarrassant)
Que désirez-vous, mon Révérend Père?
LE RELIGIEUX
Mon capitaine... Mais je ne me trompe pas! Vous avez servi sous mes ordres à l'armée de l'Est.
LE CAPITAINE (regardant avec attention)
Eh! c'est le colonel Nivert! Je vous reconnais maintenant. Comment, vous? Vous cette robe!
LE RELIGIEUX
Je ne suis pas le seul, mon ami.
LE CAPITAINE
Qui aurait jamais pu penser...
LE RELIGIEUX (l'interrompant)
Que des soldats assés-général des moines pacifiques? C'est étrange, en effet.
LE CAPITAINE (avec embarras)
Vous savez, mon colonel, que si n'était la discipline...
LE RELIGIEUX
Je le sais, mon ami.
LE CAPITAINE
Mais si nous pouvions vous rendre quelque service.
LE RELIGIEUX
Au contraire... C'est nous qui avons pensé que, par ces nuits fraîches, vos soldats pourraient souffrir de camper au grand air. Le Prieur m'a autorisé à vous offrir pour vos hommes quelques couvertures.

LE CAPITAINE (riant)
Mais c'est le monde renversé! Les assés-général venant au secours des assés-général, le bien pour le mal!
LE RELIGIEUX
Cela fait partie de notre règle; mais acceptez-vous mes couvertures?
LE CAPITAINE
Merci, mon Révérend Père, l'intendance y a pourvu ce matin; mais à mon tour, permettez-moi de vous demander quelque chose.
LE RELIGIEUX
Accordé d'avance! Ou'est-ce?
LE CAPITAINE (mettant un genou en terre).
Votre bénédiction.
LE RELIGIEUX
Oh! bien volontiers, mes enfants.
LE CAPITAINE (s'agenouillant pendant que le religieux le bénit. — Tout à coup, on voit entrer par le fond le général et le préfet, qui restent ébahis. — Tableau.)
SCÈNE VI. — Les mêmes, le Général, le Préfet.
LE GÉNÉRAL
Que vois-je! des intelligences avec l'ennemi!
LE GÉNÉRAL
Morbieu! (*Il s'avance précipitamment en regardant le religieux*) Ça! mais, c'est le colonel Nivert! (*Il serre la main du religieux*)
LE PRÉFET (à part)
Ah! ça, est-ce qu'ils sont fous?
LE GÉNÉRAL (à mi-voix au religieux).
Tous, mon vieux camarade, tâche de tenir la tête le plus longtemps que tu pourras. (*Clignant de l'œil dans la direction du préfet*) Si tu savais comme cela l'ennemi l...

FACULTÉ DU 10 NOVEMBRE

-131-

LA

MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY

— Pardon, mon oncle, dit Maxime, voulez-vous me faire la grâce de recevoir M. Bodoif et me permettre d'assister à l'entrevue? Je ne serai pas de trop, car je suis sûr qu'il vient vous parler de votre ancien secrétaire.

— Comment peut-il affirmer cela? demanda M. Dorgères en haussant les épaules. Le colonel a un compte important dans ma maison. Il est plus que probable qu'il vient pour ses affaires.

— L'affaire qui l'occupe en ce moment n'est pas une affaire d'argent, répondit Maxime avec assurance, et je vous réponds que l'entrevue va rouler uniquement sur M. de Carnot.

— Si vous me permettez d'y assister, vous apprendrez beaucoup plus vite tout ce que j'ai encore à vous dire, et peut-être apprendrai-je aussi des choses que j'ignore.

— C'est fort bien; mais, si M. Bodoif tient à ne pas parler en particulier, je ne puis pas lui imposer sa présence.

— Essayez, mon cher oncle. Je parle à qui vous demandera pas de me renvoyer.

— Au fait... nous verrons bien, murmura le banquier. Si je suis obligé de te priver de sortir, tu iras m'attendre dans ma chambre et nous reprendrons notre conversation où elle en est restée.

Faites entrer M. le colonel Borisof, dit-il au garçon de bureau qui attendait ses ordres.

Un instant après, la porte se rouvrit et le colonel parut.

— Veuillez m'excuser, monsieur, si j'ai insisté pour être reçu, dit-il après avoir salué assez froidement. Je pars ce soir pour la Russie et je tenais à vous voir avant de partir.

— A vos ordres, colonel, monsieur est mon neveu; mais si vous désirez être seul avec moi...
— J'ai déjà eu l'honneur de voir M. Maxime Dorgères, dit loquacement Borisof, et je me félicite de le rencontrer, car je viens vous parler d'une histoire à laquelle il a été mêlé.

— Vraiment! s'écria M. Dorgères, assez surpris de ce début; alors, il peut rester?
— S'il n'était pas ici, je vous prierais de l'envoyer chercher.

— Tout est donc pour le mieux. Veuillez vous asseoir, monsieur, et m'apprenez ce qui vous amène.

On prit place et Maxime regarda son oncle d'un air qui signifiait: Je vous l'avais bien dit!
— Vous devinez peut-être la cause qui m'oblige subitement à quitter Paris, commença le colonel.
— Non, je l'ignore, répondit le banquier.
— Vous n'avez pas lu les journaux?

— Pas encore. J'ai été fort occupé ce matin.

— Alors, vous ne savez pas qu'à Pétersbourg des scélérats ont tenté à la vie de l'empereur, mon maître?

— Comment! encore!
— Cette fois, ils ont essayé de faire sauter le palais d'Hiver. L'empereur a échappé à la mort, par miracle. Mais de braves soldats ont péri.

— C'est abominable, dit avec conviction M. Dorgères. Et probablement ce crime est l'œuvre de ces bandits que vous appelez, je crois des nihilistes.

— Il est impossible d'en douter. Cette secte a déclaré la guerre au souverain et à la société. Elle va poursuivre son œuvre. Le gouvernement a le droit et le devoir de défendre des intérêts sacrés et il l'appelle à lui les serviteurs sur le dévouement desquels il peut compter.

Je suis de ceux-là et je le pars.
— Mes vœux vous accompagneront, colonel. J'exècre les ennemis de la famille et de la propriété, dit M. Dorgères qui rêvait la république rose.

Vous désirez sans doute retirer les fonds que vous avez bien voulu me confier. Je vais donner des ordres pour que vous puissiez les toucher aujourd'hui même.

— Je vous remercie, monsieur, mais j'ai à traiter avec vous un sujet plus intéressant qu'un règlement des comptes.
— Parlez, colonel. Je ne devine pas de quoi il s'agit, mais...
— Vous étiez-vous jamais demandé pourquoi j'habite Paris depuis deux ans? dit brusquement Borisof.

— J'ai toujours cru que c'était pour votre plaisir.

— Vous vous trompez, monsieur. J'y ai été envoyé pour surveiller les nihilistes.

— Il y en a donc chez nous! s'écria naïvement le banquier.

— Presque autant qu'en Suisse. Leurs chefs se tiennent prudemment en dehors de nos frontières et c'est à l'étranger qu'ils organisent les complots qui mettent mon pays en péril.

— Alors, le gouvernement russe a bien raison de faire observer par ses diplomates leurs menées criminelles.

— Les diplomates ne suffiraient pas à cette tâche. Je ne suis point attaché à l'ambassade russe. Je représente ici la police politique de l'empire.

— Quoi! la police? répéta M. Dorgères, un peu interloqué.

— Oui, monsieur. Je n'ai plus de raison pour m'en cacher, puisque je quitte la France pour n'y jamais revenir. Et j'ai, pour vous l'apprendre, des motifs que vous allez apprécier.

— Vous n'avez certainement pas oublié que cette cassette a été volée et que le vol fut commis dans des circonstances bizarres.

— Les voleurs avaient un complice dans votre maison, cela n'est pas douteux, et vous avez pensé comme moi que ce complice était votre secrétaire.

— Je le pense encore. Mon neveu en a la preuve.

— Ah! dit le colonel en regardant fixement Maxime, qui ne broncha point.

Je ne me trompais donc pas quand je vous disais tout à l'heure que monsieur a été mêlé à cette triste affaire.

— Comment l'entendez-vous? demanda le neveu d'un ton agressif.

— Prenez la peine de m'écouter et vous le saurez, répondit Borisof sans s'émouvoir.

Moi aussi, j'ai la preuve que ce M. de Carnot était d'accord avec les voleurs. Je l'ai cherché, je l'ai trouvé, je l'ai arrêté et je l'ai gardé longtemps chez moi.

— Mais moi je n'en sais rien et je désirerais le savoir, dit M. Dorgères, de plus en plus agité.

— C'est juste repliqua froidement Borisof. Sachez donc que monsieur s'est chargé, on a été chargé par quelqu'un, de retrouver M. de Carnot. Il avait si fort à cœur d'y réussir que tout récemment, il y a deux jours, il s'est présenté chez moi et il m'a sommé de lui rendre mon prisonnier.

— Il ne sera pendu nulle part, car on ne pend point en France, et je ne crois pas qu'il ait le projet d'en sortir.